
SECRETARIAT GENERAL

AGENCE GENERALE DE RECRUTEMENT
DE L'ETAT

Ouagadougou, le 26 SEPT 2018

DIRECTION DE L'ORGANISATION
DES CONCOURS

N° 18.0398 /MFPTPS/SG/AGRE/DOC

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

COMMUNIQUE

Sous réserve d'un contrôle approfondi, les candidats dont les noms suivent, sont déclarés admissibles par ordre alphabétique au concours direct de recrutement de trois (03) élèves Techniciens Supérieurs de Musée pour le compte du Ministère de la Culture, des Arts et du Tourisme, session 2018.

Ce sont :

TECHNICIENS SUPÉRIEURS DE MUSÉE

ADMISSIBLES

N°ORDRE	NOM ET PRENOM (s)	RECEPISSE	N°CNIB	DATE NAISS.
1	BAKO GUILLAUME	000090	B4656256	13/07/87
2	DAMA BOULAYE	100004	B7351618	01/01/90
3	DEME ADAMA	065006	B5533044	31/12/93
4	NIKIEMA ADIARATOU	000272	B3529484	29/05/88
5	OUEDRAOGO FELIX	075019	B5273708	23/11/94
6	YAGO BAUDOIN PRUDENCE YAIYE	000010	B2001368	13/05/91

Arrêté la présente liste à 6 noms.

Par ailleurs, les candidats admissibles sont invités à déposer leurs dossiers physiques complets au plus tard quinze (15) jours après la publication du résultat provisoire auprès de:

- l'Agence Générale de Recrutement de l'Etat pour les candidats du Centre;
- la Direction Régionale de la Fonction Publique pour les candidats des autres régions.

L'admission ne sera effective qu'après le dépôt de leurs dossiers complets validés.

TECHNICIENS SUPÉRIEURS DE MUSÉE

Pour le Ministre et par délégation,
le Secrétaire général


Souleymane LENGANE

